

# Ouverture

## POUR LA VILLE, POUR LA SOCIÉTÉ

par Vincent Berthet \*

Qui s'intéresse à la ville, comme habitant, comme élu, comme responsable d'une administration, d'une entreprise, d'une association, comme intervenant social ou éducatif, comme femme ou homme d'étude ou de presse... ne peut contourner le défi de la sécurité. Y compris en France, où pourtant, comme le disent tant d'étrangers en séjour plus ou moins prolongé, la ville est, en comparaison de leur propre pays (1), plutôt sûre. Sur le plan du bien-être des personnes et de la société, la sécurité est un droit et un devoir mutuel.

### Une question politique cruciale

Dans l'ensemble des villes et de leurs quartiers, on peut parler en effet d'un aller-retour constant entre la qualité de la vie quotidienne et la sécurité qui permet à chacun de circuler, d'exister avec ses différences, de s'exprimer. De même que l'insécurité est destructrice de cohésion sociale, la sécurité partagée est une composante du développement d'une « société urbaine » démocratisée. L'absence de sécurité joue comme un compresseur, extrêmement coûteux au demeurant (2), des libertés individuelles et publiques (3). Le respect dû à tous les habitants, ainsi que la volonté de faire exister des cités de l'échange et non du repli, sont les points de départ de l'action des Villes (4) et des autres organisations (5) avec lesquelles Economie & Humanisme a fait alliance pour l'élaboration et la diffusion de ce dossier.

Dans cette perspective, toutes les voies à emprunter pour parvenir à la sécurité ne sont pas équivalentes. L'efficacité à terme, c'est-à-dire la volonté de rendre la société plus sûre et non seulement, ce que permet la répression, de se protéger dans l'immédiat de tel délinquant ou de réparer les conséquences de son délit, impose une démarche de prévention. L'adversaire de celui qui combat pour la sécurité n'est pas finalement le délinquant, mais l'enchaînement des causalités de la délinquance. Et celles-ci, sans entrer bien sûr dans une logique indigne de déni de la responsabilité des délinquants, sont multiples et terriblement complexes. Sont irréalistes ceux qui refusent cette complexité ou feignent, pour des raisons politicardes, de l'ignorer. Couplées à une promotion effective des droits des victimes, seules les pratiques de prévention, au sens le plus large, ont des effets en profondeur et dans la durée.

Dans cette perspective, c'est aux démarches de prévention rapportées assez directement à l'insécurité urbaine que les divers

\* *Rédacteur en chef de la revue Economie & Humanisme.*

(1) On peut penser aussi bien à la criminalité présente dans les grandes villes brésiliennes, ou sud-africaines, qu'américaines.

(2) Il n'apparaît pas possible, même si des chiffres sont disponibles sur le coût des dégradations matérielles dues au vandalisme quotidien ou à des situations d'émeutes, de quantifier les coûts cumulés de l'absence, plus ou moins partielle, de sécurité.

(3) Lorsque, comme un certain nombre de victimes d'agressions le disent, « on a peur de circuler seul », ou bien « on ne va plus ici ou là », la société a mal à sa citoyenneté, et non seulement à sa tranquillité.

(4) Villes de Besançon et La Rochelle ; Communauté d'agglomération de Dijon. Le dossier s'inscrit dans le prolongement direct des « Deuxièmes Rencontres de politique de la ville » organisées le 14 avril 2006 par la Ville de Besançon sur le thème « Quelle prévention, pour quelle sécurité ? ».

(5) Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée, Association nationale des maires Ville et Banlieue.



articles de ce dossier portent attention. Elles prennent place dans un champ bien plus large de pratiques de prévention sociale, passant par l'éducation en général (6) et par toutes les formes d'action – politiques, syndicales, associatives, solidarités inter-individuelles... – pesant sur les « générateurs de violence » : indifférence, replis identitaires de tous ordres, ségrégations et discriminations, inégalités... Ces facteurs profonds de violence sont particulièrement présents dans la structuration des villes, et plus encore des très grandes villes. Un autre facteur, plus transversal, est puissant pour la dégradation de la sûreté collective : il s'agit du déficit de réelle reconnaissance, ou même des rejets, dont sont objets les jeunes, dans des sociétés à la fois vieillissantes et très marquées par la conception de l'individu, avant tout autonome et non pas solidaire, issue de l'économisme libéral. Sur cette toile de fond, « le jeune », qui plus est « bronzé », est très vite assimilé à une menace.

## Une dynamique nécessairement collective

Ces pratiques de prévention de l'insécurité dans les villes, et non seulement dans « certains » quartiers ont à être expliquées, car elles restent, plus en France qu'ailleurs, insuffisamment connues et comprises. Elles ont à être valorisées lorsqu'elles adoptent une inscription dans le long terme, et tentent d'assumer la complexité des causes de l'insécurité. La cohérence de ces pratiques, extrêmement difficiles à ajuster sur le plan de l'éthique démocratique, est aussi à interroger en permanence : quelles sont les méthodes employées pour détecter le plus en amont possible les déviances (7) ? Comment concilier transparence et non-stigmatisation de certains quartiers ou villes ? Entre différents intervenants de la vie urbaine (policiers, travailleurs sociaux, enseignants, élus locaux...), comment équilibrer le respect du secret professionnel et de la vie privée avec le meilleur ciblage des actions de prévention ? À quelles conditions la conception selon laquelle « chacun est responsable de la sécurité », est-elle compatible avec une activation des solidarités ?

Sur ces réalités, sur ces questions, les auteurs très divers des articles du dossier qui s'ouvre ici apportent leur expérience, leur réflexion de fond, leurs convictions. Ils sont (ou ont été récemment) victimes d'agressions, habitants de quartiers dans lesquels les incivilités ou actes de délinquance sont récurrents, enseignants, éducateurs, policiers, magistrats, élus, intervenants « extérieurs » sur le fait urbain : urbanistes, juristes, sociologues, socio-économistes... Les journalistes, les intervenants du monde de la santé, ou encore, les responsables des entreprises (8) auraient pu être associés à cette démarche plurielle.

(6) De la famille à l'école, du *fair play* sportif aux règles de base du civisme.

(7) L'ensemble des concepteurs de ce dossier estimant qu'il y a opposition radicale entre une conception rigoureuse et républicaine de la prévention et les démarches de fichage social précoce, selon des critères systématiques, des enfants ou des familles. Les annonces faites autour de la rupture de l'anonymat dans les statistiques de l'Observatoire de la Délinquance appellent la même réprobation.

(8) Comme employeurs notamment. Certains l'ont montré activement dans plusieurs villes de banlieue.

Cette publication a pour objectif à la fois de promouvoir et de soutenir l'engagement, difficile et parfois épuisant ou désespérant, de ces acteurs très divers, impliqués au service de la prévention (9), tout en élargissant leur information, en aidant à leur prise de recul par rapport à leurs modes d'action, en contribuant à ce que l'on peut appeler l'enracinement éthique de leur action.

La complexité de la prévention appelle à approfondir d'abord ce que sont les bases d'une telle politique dans l'espace et les activités de la ville. Telle est l'optique de la première partie, « contexte et fondements » du dossier. Elle fait ressortir, en particulier, la nécessité d'un enracinement du combat pour la sécurité urbaine dans une compréhension des liens vitaux entre individu et société.

C'est sur « les réalités, acquis et limites des pratiques » qu'est élaborée la seconde partie du dossier. Elle se veut informative : les acteurs locaux de la sécurité savent innover, apprennent à se concerter et à interagir les uns avec les autres... (10) Ils interviennent, avec des moyens objectivement trop limités, sur des facteurs d'insécurité tels que certains types d'habitat ou d'aménagement urbain, la dégradation des relations sociales, les sentiments d'impasse vécus par une partie des jeunes, l'isolement ou le repli des victimes, le risque de récurrence... Cette partie du dossier est également réflexive : ces pratiques de prévention, leurs réussites et leurs difficultés sont des appels à une refondation de la cité sur des bases qui concordent de très près avec ce que la revue *Economie & Humanisme* et ses partenaires ont pensé devoir affirmer sur la prise en compte des « ressources des habitants » (11).

Ce document se prolonge et se clôt par la focalisation sur un certain nombre de « priorités d'action ». L'énoncé de ces points de référence et de ces interpellations prend place dans les débats suscités en France par le projet de loi sur « la prévention de la délinquance » mis en circulation courant 2006 par le gouvernement et son ministre de l'Intérieur. L'expression d'un certain nombre de maires, « en première ligne » dans la mobilisation pour la sécurité urbaine, est apparue comme devant être privilégiée dans cet ensemble de contributions.

Comme ils le soulignent eux-mêmes fortement, la prise en charge de la prévention est « *res publica* ». Ceci implique à la fois la délégation, dans de bonnes conditions, d'un certain nombre de registres d'actions à ceux qui, au nom de la collectivité, sont compétents pour les accomplir (12) et une participation de chacun, à sa place, à une dynamique de qualité de vie urbaine qui à la fois génère de la sécurité, par la prévention, et en bénéficie (13).

Vincent Berthet

(9) Et, au delà, de la qualité de la vie collective dans les villes.

(10) Notamment ceux qui inscrivent leur démarche dans la « Politique de la ville ».

(11) « Villes, quartiers, banlieue : les ressources des habitants », *Economie & Humanisme* n° 376, mars 2006 (en partenariat avec ARRA-HLM, Région Rhône-Alpes, Nantes Métropole, Union Sociale pour l'Habitat, Ville de Nantes, IR-DSU, CNLRQ, ADSEA Rhône, Fédération des centres sociaux du Rhône, CNLAPS, Conférence des Évêques de France, Ville de Rezé, Ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole).

(12) Policiers, éducateurs de prévention, médiateurs de proximité, agents de la Justice, maires...

(13) Outre les auteurs des articles et les personnes interviewées, ont apporté un concours à la réalisation de ce dossier : R. Feltin (Ville et Banlieue), J.-P. Mériel (FFSU), F. Mirad (AAWI), F. Petitcolin (Ville de Besançon), J.-P. Pirocca (Grand Dijon), B. Revillon (CSF), P. Weil (FFSU).